Nations Unies S/2014/229



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mars 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a demandé de le tenir régulièrement informé de la situation au Mali et de l'exécution du mandat de la Mission. Il couvre la période allant du 22 décembre 2013 au 24 mars 2014.

II. Processus politique

2. Depuis mon précédent rapport en date du 2 janvier 2014 (S/2014/1), le Mali a enregistré de nouveaux progrès dans la restauration de l'ordre constitutionnel, comme le montre l'inauguration de l'Assemblée nationale en janvier. En outre, le Gouvernement et les groupes armés ont participé à des séminaires informels organisés en février sous les auspices du Comité de suivi et d'évaluation, ce qui a ranimé l'espoir de progresser vers des pourparlers de paix sans exclusive et sur le cantonnement, plus de quatre mois après l'impasse dans laquelle avait abouti le processus amorcé par l'accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali.

3. Le 31 décembre, la Cour constitutionnelle a annoncé les résultats définitifs des élections législatives. Le Rassemblement pour le Mali (RPM), le parti du Président, n'a pas réussi à recueillir une majorité absolue, obtenant 66 des 147 sièges parlementaires. Le parti d'opposition représenté par l'Union pour la république et la démocratie (URD) a quant à lui obtenu 18 sièges alors que l'Alliance pour la démocratie au Mali (ADEMA) recueillait 16 sièges. Quatorze femmes ont été élues. Le 22 janvier, l'Assemblée nationale a tenu sa première séance et élu Issaka Sidibé, membre du Rassemblement pour le Mali, Président, par 115 voix contre 11. Le 29 janvier, les législateurs ont adopté un nouveau règlement intérieur qui a été validé par la Cour constitutionnelle le 7 février, lequel fait passer de 5 à 10 le nombre de députés nécessaires pour constituer un groupe parlementaire. Cinq groupes parlementaires ont été formés.

4. Le 26 février, le Gouvernement a prorogé les mandats des maires et des conseillers municipaux jusqu'au 27 octobre 2014 et différé de six mois la tenue des élections municipales prévues en avril 2014, indiquant que plus de temps était

14-27550 (F) 310314 310314





nécessaire pour mettre en œuvre plusieurs réformes portant sur les structures de gouvernance locale.

Dialogue et réconciliation

5. Comme indiqué dans mon précédent rapport, les parties n'ont que peu avancé au cours du dernier trimestre de 2013 dans la poursuite des discussions se tenant dans le cadre défini par l'accord préliminaire. Cependant, certains progrès encourageants ont été enregistrés pendant la période à l'examen suite à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 23 janvier (S/PRST/2014/2) et à la visite du Conseil au Mali (du 1er au 3 février).

6. Le Président du Mali, Boubacar Keita, a entamé l'année 2014 par des réunions bilatérales avec les autorités des pays voisins, y compris sur les négociations avec les groupes armés dans le nord du pays. L'Algérie a facilité les pourparlers préliminaires avec ces groupes, notamment le Mouvement arabe de l'Azawad, la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), lesquels ont débouché sur la signature, le 16 janvier, d'un programme de coopération pour une paix durable dans le nord du Mali. À la suite de cette initiative, le Président du Mali a effectué une visite à Alger les 18 et 19 janvier, à l'occasion de laquelle les deux chefs d'État ont décidé de renforcer la coopération entre les deux pays dans des domaines tels que la sécurité, le développement et l'assistance humanitaire ainsi que de mettre en place un comité bilatéral qui se réunirait une fois par mois pour suivre l'application de la décision relative au règlement pacifique du problème dans le nord du Mali. Le 1er février, le Roi du Maroc, Mohammed VI, a reçu une délégation du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) conduite par son Secrétaire général, Bilal ag Cherif. Du 19 au 23 février, le Roi a effectué une visite d'État au Mali pour discuter d'une action bilatérale permettant de soutenir la paix et la réconciliation et de renforcer les liens économiques. Le Président du Mali s'est également rendu en Mauritanie du 10 au 12 janvier.

7. Lors de la visite du Conseil de sécurité au Mali, le Gouvernement a dévoilé plusieurs « éléments d'une feuille de route » pour mettre un terme à la crise. Le document prévoyait plusieurs activités préparatoires au lancement du dialogue sans exclusive : trois ateliers (proposés en septembre par le Comité de suivi et d'évaluation dans le but de renforcer la confiance entre les parties et de trouver une base commune en vue d'un accord sur des pourparlers de paix sans exclusive et officiels), des consultations avec la société civile, des discussions préliminaires sous les auspices de l'Algérie et des consultations avec les communautés du nord.

8. La MINUSMA a contribué à l'organisation de trois ateliers peu après la visite du Conseil de sécurité, lesquels ont réuni plus de 50 participants, dont des représentants du Gouvernement, des autorités locales, des groupes armés, de la société civile et des membres du Comité de suivi et d'évaluation. Les ateliers des 13 et 14 février ont porté essentiellement sur les enseignements tirés de précédents processus de paix et cantonnements. Le dernier a débouché sur l'adoption le 18 février d'un document technique signé par les représentants de tous les groupes armés, du Gouvernement et de la communauté internationale, lequel mettait en avant les mesures nécessaires pour faire avancer le processus de cantonnement. Un troisième atelier axé sur le rétablissement de l'administration de l'État et des

services de base dans le nord s’est tenu le 13 mars. Les parties ayant conclu qu’il était nécessaire d’évaluer la mise en œuvre de l’accord préliminaire à ce jour, la MINUSMA a participé à l’organisation d’une session, le 14 mars, au cours de laquelle les participants ont créé quatre groupes de travail chargés de formuler des recommandations sur des mesures de renforcement de la confiance, sur le cantonnement, le rétablissement de l’administration de l’État et des services de base et les prochaines étapes du dialogue sans exclusive, respectivement. Les conclusions préliminaires des groupes de travail ont été communiquées le 20 mars au Gouvernement et aux participants. Des réactions sont attendues dans les deux prochaines semaines, à l’issue de consultations.

9. Entre-temps, le 18 mars, un groupe d’individus y compris des dissidents du MNLA, ont créé la Coalition du peuple pour l’Azawad, un nouveau mouvement dirigé par l’ancien chef des relations extérieures du MNLA et son représentant au Comité de suivi et d’évaluation, Ibrahim Ag Moahammed Assaleh. Il avait auparavant annoncé son intention de former un nouveau mouvement.

10. Le 15 janvier, le Gouvernement a mis en place une commission Vérité, justice et réconciliation chargée d’enquêter sur les principales violations des droits de l’homme commises entre 1960 et 2013, d’encourager la réconciliation et de consolider l’unité nationale et les valeurs démocratiques. Créée pour trois ans, elle remplace la Commission nationale pour le dialogue et la réconciliation établie en application de la feuille de route de 2013 pour la transition. La société civile et les organisations de défense des droits de l’homme ont manifesté des inquiétudes quant à l’indépendance, au fonctionnement et au degré d’ouverture de la Commission, étant donné qu’elle a été non seulement constituée sans consultation mais que ses membres, qui n’ont toujours pas été nommés, ont également été choisis sans consultation avec les partis politiques ou la société civile. Le 20 mars, l’Assemblée nationale a adopté à l’unanimité un projet de loi pour ratifier l’ordonnance portant création de la Commission. Avant le vote, la commission parlementaire des lois constitutionnelles, de la législation, de la justice et des institutions du Mali a fait part de ses observations concernant la structure et l’indépendance de la Commission. Le Gouvernement a assuré la Commission que le décret d’application de l’ordonnance adopté par le Cabinet en tiendrait compte.

11. Le 25 février, le Ministère de la promotion de la femme, de l’enfance et de la famille et le Ministère de la réconciliation nationale et du développement du nord ont organisé conjointement, avec le soutien de la MINUSMA, un forum régional de deux jours sur les femmes qui a réuni 1 000 déléguées, y compris des représentantes de réfugiées maliennes au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Le forum a mis en place un comité de suivi pour superviser la réinsertion socioéconomique des femmes et des enfants touchés par le conflit et recommandé au Gouvernement d’accroître la participation des femmes au processus politique.

III. Sécurité et stabilisation

A. Situation en matière de sécurité

12. Pendant la période à l’examen, la situation en matière de sécurité s’est dans l’ensemble détériorée dans le nord du Mali du fait de l’intensification de l’activité des groupes terroristes, principalement Al-Qaida au Maghreb islamique et le

Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, comme le montre la série d'attaques à la roquette et aux engins explosifs improvisés perpétrées contre les forces armées maliennes, la MINUSMA et l'Opération Serval. La situation en matière de sécurité est toujours particulièrement inquiétante à Kidal, mais les attaques à la roquette se sont également intensifiées autour de Gao. Tombouctou a connu sa première attaque à la roquette après une période de calme relatif. Le 8 février, Bamako a enregistré sa première alerte à la voiture piégée.

13. Le nombre d'attaques à la roquette a considérablement augmenté depuis mon dernier rapport bien qu'il n'y ait pas eu de morts. Vingt-cinq roquettes en tout ont été tirées au cours de 12 attaques perpétrées au voisinage de la MINUSMA, de l'Opération Serval et/ou des casernes des forces armées maliennes dans le nord du Mali. Plus de 10 roquettes non explosées ont également été découvertes sur des sites de lancement. Al-Qaida au Maghreb islamique et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest ont revendiqué plusieurs de ces attaques. En outre, le 20 février, un hélicoptère de l'Opération Serval patrouillant dans le désert de Tigargar (au nord-est de Tessalit) a essuyé des tirs et un soldat a été légèrement blessé. Compte tenu du nombre croissant d'attaques à la roquette, la Mission a entrepris des travaux pour protéger le complexe et revu les plans des futurs locaux des Nations Unies dans le nord.

14. Le 28 décembre, une patrouille conjointe de la MINUSMA et de l'Opération Serval qui se trouvait dans la zone de Timetrine, région de Kidal, à 150 kilomètres au sud-ouest de Tessalit, a découvert une cache d'armes contenant 700 kilogrammes de nitrate d'ammonium et 46 grenades. Ces armes, probablement abandonnées, ont été détruites le jour même. Le 29 décembre, une cache similaire contenant cinq tonnes de nitrate d'ammonium a été découverte à 10 kilomètres au sud du premier site, puis détruite. Les forces françaises ont fait savoir qu'il s'agissait de la deuxième plus importante cache d'armes découverte depuis le début de l'Opération Serval, ce qui signifie que les groupes terroristes ont toujours les moyens de mener des opérations d'envergure.

15. Avec la fragmentation croissante des groupes armés, notamment du MLNA, des groupes terroristes se sont livrés à des enlèvements, assassinats et embuscades contre le MNLA et les partisans du HCUA dans la région de Kidal entre le 13 et le 19 janvier. Pendant la nuit du 13 au 14 janvier, un véhicule du HCUA a été pris en embuscade sur la route menant à Aguelhok, à environ 100 kilomètres de Kidal. Un membre du HCUA aurait été tué. Aux premières heures de la journée du 14 janvier, un haut représentant politique du MNLA, Abounahiya Ag Attayoub, a été kidnappé par des hommes armés à sa résidence de Tessalit. Sa famille a par la suite déclaré qu'Al-Qaida au Maghreb islamique avait annoncé qu'il était décédé de maladie le 14 janvier. Le 17 janvier, un chef local du MNLA a été assassiné à Talhandak. Le 19 janvier, un autre combattant du MNLA aurait été enlevé dans un camp proche d'Abeibara et exécuté.

16. Les enlèvements et les actes de banditisme ont contribué à instaurer un climat de peur dans le nord du Mali. Quatre civils auraient été enlevés dans la région de Kidal en février. Le 8 février, cinq personnes, y compris quatre membres du personnel du Comité international de la Croix-Rouge recruté sur le plan local, ont été enlevés alors qu'ils se rendaient d'Anefis à Gao. Le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest a par la suite revendiqué cet enlèvement. Entre-temps, des bandits armés ont continué de sévir sur les grands axes routiers dans le nord.

Le 17 février, près de 300 mineurs ont quitté la mine de sel de Taoudenni, située à 800 kilomètres au nord de Tombouctou, pour se rendre dans cette ville après avoir été menacés par des hommes armés non identifiés.

17. Les incidences des attentats commis à l'aide d'engins explosifs improvisés ont augmenté pendant la période à l'examen. Le 20 janvier, une patrouille de la MINUSMA a percuté un de ces engins sur la route menant à Aguelhok dans la région de Kidal, faisant cinq blessés parmi les Casques bleus tchadiens. Le 14 février, un troupeau de vaches a déclenché un autre engin placé sur un site régulièrement utilisé par la MINUSMA, près de la ville de Tessalit, dans la région de Kidal. Le 26 février, un véhicule appartenant à une organisation internationale non gouvernementale a percuté un de ces engins en se garant le long de la piste d'atterrissage de Kidal, faisant un blessé grave parmi les passagers et blessant légèrement le conducteur. Le 9 mars, une patrouille des forces armées maliennes a percuté un engin explosif improvisé dans la région de Gao, blessant cinq de ses membres. Le 11 mars, un véhicule de l'Opération Serval a été touché par un engin explosif près d'Aguelhok, blessant légèrement un passager. Le 16 mars, un convoi de la MINUSMA a percuté un autre engin explosif près d'Aguelhok, faisant deux blessés parmi les Casques bleus tchadiens.

18. La violence intercommunautaire entre Touaregs et Fulanis dans la région de Gao a empiré au cours de la période à l'examen. Selon un survivant d'une attaque qui s'est déroulée le 6 février, près de Tamkoutak (à environ 120 km au nord-est de Gao), un groupe de Touaregs qui revenait d'une foire commerciale est tombé dans une embuscade tendue par des Fulanis armés et montés sur 30 motos. La MINUSMA a envoyé un détachement militaire et une mission d'établissement des faits en matière de droits de l'homme, qui ont fait état de 24 Touaregs morts sur le coup et d'un autre décédé à la suite de ses blessures. Les 7 et 8 février, la MINUSMA a reçu des informations concernant de possibles attaques en représailles menées plus au sud dans la région de Gao et ayant fait deux victimes soignées à l'hôpital de Gao qui ont déclaré que des combats avaient eu lieu le 7 février dans la commune de Tin Hama (cercle d'Ansongo). Des heurts auraient également éclaté le 8 février près d'Amalaoulaou, à environ 180 kilomètres au sud-est de Gao (près de la frontière entre le Mali et le Niger). Les forces armées maliennes ont signalé que des heurts avaient eu lieu dans la nuit du 9 au 10 février entre des Fulanis et des Touaregs à Akabar, au sud-ouest de Ménaka, également près de la frontière avec le Niger. Le 11 février, les forces armées maliennes ont signalé la découverte des corps de 17 Touaregs tués à Akabar.

19. Les forces armées maliennes ont continué de se redéployer vers le nord et la Mission de formation de l'Union européenne pour le Mali a achevé la formation de quatre bataillons pendant la période à l'examen. Malgré des efforts pour renforcer la présence des forces armées dans le nord, certaines régions, par exemple Taoudenni, 800 kilomètres au nord de Tombouctou, Abeibara et Tinessako, au nord-est et à l'est de Kidal, respectivement, et plus généralement les frontières avec l'Algérie et le Niger, ne sont toujours pas couvertes.

20. Compte tenu de ses capacités, la MINUSMA a pris des mesures pour contribuer à un environnement plus sûr dans des agglomérations clefs du nord du pays. Les effectifs militaires et de police de la Mission effectuent des patrouilles nuit et jour dans Gao, Tombouctou et Kidal, et des patrouilles à longue portée dans les environs. Toutefois, la capacité de la Mission à protéger en amont les civils et à

prévenir les attentats reste limitée du fait de l'absence d'unités de manœuvre, d'éléments habilitants essentiels et de multiplicateurs de force tels que des hélicoptères de transport militaire.

B. Lutte antimines

21. Le 21 février, le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) a achevé la remise en état d'un centre de formation près de Bamako. Il entamera la formation des compagnies cambodgienne et népalaise de neutralisation des explosifs et munitions en mars. Le cours de sept semaines comprend l'évaluation, la planification et la conduite des opérations de neutralisation, la formation technique à l'utilisation du matériel de désamorçage d'explosifs et autre équipement spécialisé fourni par les Nations Unies, ainsi qu'une formation médicale de base.

22. En outre, le SLAM a coordonné et chargé huit équipes de neutralisation d'explosifs et munitions non explosés de procéder à la reconnaissance, au marquage et au nettoyage des zones dangereuses dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou et Gao. Depuis le 22 décembre, des opérations de reconnaissance ont été effectuées dans 228 villages et 87 engins non explosés et 2 830 munitions d'armes légères ont été détruits, notamment grâce à un programme pilote exécuté avec un spécialiste local de l'action antimines à Kidal.

23. Le 10 janvier, le SLAM a remis du matériel de neutralisation d'explosifs et de munitions aux forces armées maliennes à l'issue de leur formation par la Mission de formation de l'Union européenne. Cet équipement, le premier de ce type en leur possession, leur permettra d'effectuer des opérations de déminage dans le nord. À la demande des forces armées, le 27 mars, le SLAM a commencé la destruction de plus de 10 000 armes et environ 60 tonnes de munitions obsolètes, opération qui excédera les capacités de déminage des forces armées mais qui sera menée conjointement avec les effectifs en formation dans le cadre du renforcement pratique de leurs capacités. Début mars, 21 membres des forces armées ont entamé une formation de 12 semaines à l'inspection des armes et des munitions au Centre de formation de la gendarmerie de Bamako, puis 20 autres ont suivi un stage de formation à la neutralisation d'explosifs de niveau un d'une durée de quatre semaines dispensé au Centre de formation au déminage humanitaire du Bénin.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

24. Pendant la période à l'examen, le cantonnement et le désarmement des groupes armés dans le nord n'ont pas progressé étant donné qu'il n'y a eu aucune réunion du Comité de suivi et d'évaluation et de la Commission technique mixte de sécurité depuis octobre 2013. Les parties ont été dans l'incapacité de surmonter leurs divergences sur l'interprétation de l'accord préliminaire et sur l'inclusion dans le processus des groupes qui y ont adhéré, à savoir le Mouvement arabe de l'Azawad et la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance. Entre-temps, la MINUSMA a continué d'apporter un soutien logistique, de la nourriture et de l'eau à trois sites de précantonnement « pilotes » dans la région de Kidal pour 1 847 hommes adultes enregistrés par le MNLA et le HCUA, comme précédemment convenu par la Commission technique mixte de sécurité.

25. Le 10 février, le Gouvernement et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont approuvé un projet du Fonds permanent pour la consolidation de la paix d'un montant de 3 millions de dollars qui permettra au partenaire d'exécution, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de commencer les travaux de construction et de garantir le plein fonctionnement des sites de précantonnement pilotes mentionnés plus haut. Ce projet vise également à renforcer la confiance entre le Gouvernement et les groupes armés afin de faciliter le dialogue politique.

26. Le 18 février, quatre jours après l'atelier sur le cantonnement évoqué plus haut (voir par. 8), le Gouvernement et les groupes armés signataires, le MNLA et le HCUA, outre les groupes armés qui ont adhéré, le Mouvement arabe de l'Azawad et la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance, ont signé un document présentant une approche commune des modalités opérationnelles de cantonnement par toutes les parties et précisant les rôles et responsabilités ainsi que les mécanismes d'exécution. Le 14 mars, lors des discussions menées dans le contexte des groupes de travail évoqués au paragraphe 8, les parties ont examiné les modalités des opérations de reconnaissance et des visites de validation des sites de cantonnement, la mise en place d'une cellule de coordination, les dispositifs de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des sites de cantonnement ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.

IV. Rétablissement de l'autorité de l'État

27. Alors que les gouverneurs de Kidal, Tombouctou, Mopti et Gao ainsi que les 135 préfets et sous-préfets sont retournés dans les quatre régions du nord, peu de préfets et de sous-préfets, de gendarmes ou d'officiers de police ont pris leurs fonctions en dehors des principales villes en raison des conditions en matière de sécurité et de l'insuffisance d'infrastructures et de ressources, laissant les zones rurales confrontées à des vides importants en termes d'autorité de l'État. À Kidal, par exemple, le risque d'attentat terroriste contre des institutions gouvernementales est resté élevé et les gendarmes et officiers de police étaient essentiellement confinés dans leurs camps, alors que 17 préfets et sous-préfets affectés dans la région étaient toujours basés dans la ville de Kidal.

A. Réforme du secteur de la sécurité

28. Le 30 décembre, sous les auspices du Président, le Ministre de la sécurité intérieure et de la protection des civils a présidé au lancement officiel du Groupe de travail multidisciplinaire sur le secteur de la réforme de la sécurité qui a été chargé de définir, dans les trois mois, les éléments d'une approche nationale du processus de réforme du secteur de la sécurité, de formuler des recommandations sur les processus de mise en œuvre et les structures de la réforme aux niveaux national et sectoriel, et d'identifier des mécanismes nationaux ainsi que des partenaires internationaux pour financer le processus de réforme. Le 19 février, le Président a annoncé que le Gouvernement présenterait bientôt un projet de loi pour financer le processus de réforme du secteur de la défense, lequel serait soumis à l'Assemblée nationale pour adoption.

29. Le Groupe de travail multidisciplinaire sur la réforme du secteur de la sécurité s'est réuni le 6 janvier et a créé trois sous-groupes : un sur les modalités de l'approche nationale de la réforme du secteur de la sécurité, un sur le processus et la structure de la réforme et un autre sur les mécanismes de mobilisation de ressources pour la réforme. Les groupes ont présenté leurs rapports intérimaires le 5 mars, lors de la sixième session plénière du Groupe de travail présidé par le Secrétaire général du Ministère de la sécurité intérieure et de la protection civile. À l'occasion d'une réunion organisée le 19 mars, le Secrétaire général a indiqué que la mise à jour avait été communiquée au Gouvernement, qui devait élaborer un rapport à moyen terme d'ici au 2 avril. Le Gouvernement a déclaré qu'il convoquerait par la suite une convention nationale sur la sécurité dans le but d'examiner et de valider les modalités de l'approche, de l'architecture et de la mobilisation des ressources, et de lancer officiellement le processus de réforme du secteur de la sécurité.

B. Services de maintien de l'ordre, institutions judiciaires et pénitentiaires

30. Depuis mon précédent rapport, la présence de personnel judiciaire et pénitentiaire dans le nord est restée limitée, et seuls quelques progrès modestes ont été enregistrés. Les deux tribunaux de grande instance de Gao et de Tombouctou ont rouvert les 3 et 12 février, respectivement, suivis le même mois des deux principaux établissements pénitentiaires de ces régions. Dans le même temps, des problèmes importants subsistent étant donné que 11 tribunaux et 11 prisons à Mopti, Gao et Tombouctou n'ont toujours pas rouvert. Seuls 60 des 104 membres du personnel judiciaire (magistrats, procureurs et greffiers) sont revenus dans les quatre régions du nord, et 51 des 204 postes du système pénitentiaire ont été pourvus. À Kidal, le redéploiement des autorités judiciaires et pénitentiaires est toujours entravé par l'insécurité. En l'absence d'établissements correctionnels crédibles et fonctionnels, les différends continuent d'être réglés au moyen des mécanismes traditionnels.

31. Le 23 janvier, le Ministère de la justice, la MINUSMA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne ont créé un groupe de travail technique qui se réunit une fois par semaine dans le cadre des mesures prises pour rétablir les institutions judiciaires dans le nord. La MINUSMA et le Ministère continuent d'évaluer les besoins des établissements pénitentiaires et des institutions judiciaires dans le nord du Mali. Il a été conclu que les établissements correctionnels actuels étaient inadaptés en raison de la pénurie de fournitures médicales, du mauvais état du système d'évacuation des eaux et, ce qui est plus grave, de l'absence de toute distinction entre prisonniers placés en détention provisoire et condamnés ainsi que de locaux séparés pour les mineurs de sexe masculin et les femmes. Dans le même temps, la MINUSMA et le PNUD ont lancé un projet conjoint visant à réhabiliter et à équiper 4 tribunaux, 4 préfectures, 2 casernes de gendarmerie et 1 poste de police à Gao, Tombouctou et Kidal.

32. Du 16 au 21 février, la MINUSMA, la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté et l'Institut international des droits de l'homme ont organisé un atelier sur le droit pénal international et le droit des droits de l'homme pour renforcer les capacités des autorités judicaires maliennes. Près de 100 membres du personnel judiciaire et des services de maintien de l'ordre maliens ont assisté à la formation avec 50 autres participants originaires de 17 pays.

33. Un total de 1 211 gendarmes et officiers de police ont été déployés dans le nord jusqu'à présent, contre 469 avant la crise. Cette augmentation est intervenue dans le cadre du programme de redéploiement établi par les autorités maliennes pour transférer les responsabilités en matière de maintien de l'ordre des forces armées aux autorités de maintien de l'ordre. Onze instructeurs de police de la MINUSMA basés dans des centres de formation de la police et de la gendarmerie récemment rénovés par la Mission ont formé 848 officiers de police et gendarmes pendant la période à l'examen.

V. Droits de l'homme et protection des civils

A. Droits de l'homme

34. La MINUSMA a continué de recenser les violations graves des droits de l'homme et les exactions commises par des éléments des forces armées maliennes ainsi que par des groupes armés dans les régions du nord. Le 19 février, trois civils auraient été arrêtés, entravés et exécutés sommairement avant d'être enterrés dans une fosse commune par des éléments des forces armées maliennes déployés à Djebock (région de Gao). Les autorités ont ouvert une enquête sur cette affaire.

35. La MINUSMA a constaté que les arrestations et la détention de membres des communautés touaregs et arabes soupçonnés de collaborer avec les groupes armés pendant la crise se poursuivaient. Du 1er janvier au 12 mars, la Mission a recensé 63 nouvelles arrestations (48 à Gao et 15 à Tombouctou) d'individus soupçonnés d'appartenir à des groupes armés. De telles arrestations pourraient entraîner la stigmatisation de ces communautés et par conséquent nuire au processus de réconciliation, ce qui est préoccupant. Sur les 481 personnes arrêtées pour des chefs d'inculpation en rapport avec le conflit depuis avril 2013, 94 sont toujours détenues à Bamako, Gao et Tombouctou en attente d'un procès. La MINUSMA autorise l'accès à tous les centres de détention dans l'ensemble du pays, sauf à ceux sous le contrôle de la sécurité nationale à Bamako.

36. Les 13 et 14 février, quatre anciens chefs de la junte ont été arrêtés et inculpés, certains de meurtre et enlèvement (d'autres de complicité de meurtre et d'enlèvement) en rapport avec la disparition et l'exécution sommaire de 25 soldats à la suite du contrecoup d'État d'avril 2012. Le 24 février, cinq corps vêtus d'uniformes militaires ont été découverts dans une fosse au voisinage du camp militaire de Kati (à 20 km de Bamako). Un autre corps a été trouvé dans un puits près du camp militaire, le 1er mars.

37. Du 17 au 26 février, la MINUSMA a appuyé la deuxième visite de l'Expert indépendant des Nations Unies chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Mali. Il s'est félicité des mesures positives prises par les autorités maliennes pour ce qui est des violations des droits de l'homme commises par l'ancienne junte au pouvoir, et souligné l'importance de traduire en justice les coupables de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les parties depuis le début du conflit dans le nord du pays.

38. Pendant la période à l'examen, les services judiciaires n'ont pas réussi à avancer dans les enquêtes criminelles concernant plusieurs affaires importantes de

violations des droits de l'homme, telles que les violences intercommunautaires qui ont éclaté du 6 au 8 février à Gao. Aucun progrès particulier n'a été réalisé jusqu'à présent en ce qui concerne l'application de l'article 18 de l'accord préliminaire, qui prévoit la création d'une commission d'enquête internationale sur les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire perpétrées dans le pays.

B. Protection des civils

39. La MINUSMA effectue non seulement des patrouilles militaires et de police régulières, en coordination avec les Forces armées maliennes et l'Opération Serval, mais aussi des patrouilles de proximité et longue portée (plusieurs jours) dans les zones rurales marquées ou menacées par la violence. Elle effectue également des visites d'évaluation intégrées avec les personnels civil, militaire et de police dans les zones à haut risque, afin de déterminer les sources de tension et de recommander des mesures pour la gestion des conflits à l'intention de la MINUSMA et des autorités nationales. La MINUSMA a ainsi effectué une visite de trois jours dans les secteurs de Léré et Lerneb, à proximité de la frontière mauritanienne, du 17 au 21 février, afin de rassembler des informations sur la situation politique, l'état de la sécurité et les droits de l'homme. Cette visite a souligné que la Mission devait renforcer sa présence dans cette zone sensible.

40. La Mission met également au point des mécanismes intégrés afin de faire face aux tensions et à la violence entre les communautés dans le nord. La force de la MINUSMA et les composantes de police et civile ont également créé une équipe spéciale conjointe capable de se déployer rapidement pendant de longues périodes dans les zones où existent des risques de violences intercommunautaires, en commençant dans la zone de Gao-Ménaka. La violence intercommunautaire entre les Touaregs Imghad et les Fulanis qui a fait au moins 25 morts parmi les Touaregs dans ce secteur, le 6 février, est le résultat d'une série complexe de facteurs; on mentionnera notamment les tensions de longue date entre les communautés, aggravées par les difficultés économiques et humanitaires, la présence limitée de l'État et la présence de groupes armés et d'organisations terroristes. Bien qu'elle maintienne une présence militaire, civile et de police limitée dans les zones concernées, la Mission a organisé une action multidimensionnelle afin d'aider à prévenir des représailles supplémentaires, travaillant de concert avec le Gouvernement et les communautés pour élaborer des stratégies de gestion des conflits. Du 17 au 19 mars, les Gouvernements malien et nigérien ont organisé une réunion des responsables locaux des deux pays, afin de réduire les tensions intercommunautaires qui perdurent et de promouvoir la réconciliation.

C. Protection des enfants

41. La MINUSMA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont demandé instamment, ainsi que le Gouvernement malien, que les enfants détenus soient immédiatement libérés et transférés au centre d'accueil de transit financé par le Fonds et que toutes les poursuites engagées contre les enfants accusés d'atteinte à la sécurité et de terrorisme soient abandonnées. Le 28 février, un tribunal a abandonné les charges retenues contre trois garçons accusés de terrorisme qui avaient été libérés en août 2013 et se trouvaient provisoirement au centre d'accueil, ce qui leur a permis de retrouver leur famille. Quatre garçons ont retrouvé leur famille depuis

mon précédent rapport, portant le nombre total de réunifications à 16 depuis le 1er octobre 2013. Dix jeunes garçons, précédemment associés à des groupes armés, se trouvaient toujours au centre d'accueil au 12 mars.

42. Dans le même temps, malgré les appels réitérés de l'ONU, neuf garçons demeuraient en détention à Bamako, accusés d'atteinte à la sécurité et de terrorisme (3 à la prison centrale de Bamako, 2 autres dans le quartier de haute sécurité de cette prison et 4 au camp 1 de la gendarmerie). En outre, deux jeunes détenus dans le quartier de haute sécurité de la prison ont déclaré qu'ils étaient des enfants au moment de leur arrestation, en octobre 2011 et janvier 2012, respectivement. Ils ont passé 11 mois en détention dans les locaux de la sûreté nationale, où ils affirment avoir été torturés avant d'être transférés à la maison centrale d'arrêt.

VI. Relèvement rapide et développement

43. La prestation de services sociaux de base dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'électricité, s'est améliorée pendant la période considérée. Ainsi, la distribution d'électricité a été renforcée dans le nord, bien qu'elle ne soit pas permanente dans toutes les régions. À Gao, l'électricité est distribuée entre 18 heures et 24 heures par jour, contre 17 heures pour Tombouctou. À Kidal, la MINUSMA aide à l'approvisionnement en électricité quatre à cinq heures par jour.

44. Sept nouveaux projets, d'un coût total de 3,2 millions de dollars, ont été approuvés par le Comité d'examen des projets pour le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, géré par la MINUSMA. Il s'agira notamment d'appuyer le redéploiement de l'administration publique, y compris la remise en état des installations clefs dans le nord, et de soutenir les efforts de médiation et de réconciliation. Sur un montant de 11 millions de dollars annoncé, 9 418 715 dollars ont déjà été engagés. Parmi les projets actuellement à l'examen avec le Gouvernement, un porte notamment sur la distribution d'électricité à Kidal en partenariat avec le gouvernorat de Kidal, la compagnie d'électricité et les ministères compétents.

45. La MINUSMA a approuvé sept nouveaux projets à effet rapide, d'une valeur d'environ 330 000 dollars, pendant la période considérée. La mise en œuvre des projets précédemment approuvés s'est poursuivie. Les projets à effet rapide renforcent les relations de la Mission avec les communautés locales et contribuent à la mise en œuvre de ses priorités, notamment à la restauration de l'autorité de l'État dans les régions du nord, à la remise en état des postes de gendarmerie et de police à Tombouctou, Gao, Niafunke et Goundam, et à la promotion de possibilités économiques et de moyens de subsistance pour la population locale par la remise en état des systèmes de distribution d'eau et d'éclairage, et la fourniture d'un appui aux activités rémunératrices des associations de femmes dans les régions de Gao et Tombouctou.

46. Dans la région de Tombouctou, les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale du Travail, ont lancé un programme conjoint « jeunesse et résilience » afin de créer des possibilités d'emplois pour les jeunes et les groupes vulnérables par le biais de programmes de microfinance, de programmes « travail contre rémunération » et autres activités rémunératrices, pour un budget total de 5 millions de dollars à

mobiliser. Les projets lancés jusqu'à présent portent sur la création d'un centre pour les jeunes qui est actuellement remis en état avec la participation de jeunes de Tombouctou et sur une étude des possibilités économiques entreprise en mettant l'accent sur les possibilités d'emploi pour les jeunes dans la région.

47. Le 11 février, le Ministère de la culture et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont effectué une mission d'évaluation conjointe à Gao. Les experts ont constaté que le Tombeau des Askia, site inscrit au Patrimoine mondial, requérait des travaux de conservation majeurs avant la prochaine saison des pluies afin de prévenir toute nouvelle détérioration. Ces travaux, qui seront effectués par la communauté locale et des spécialistes de la conservation de l'architecture de terre, débuteront en mai. Le 14 mars, lors d'une cérémonie à Tombouctou marquant le début officiel des travaux de reconstruction du patrimoine malien, l'UNESCO a présenté sa stratégie pour la reconstruction des mausolées, laquelle décrit les activités à entreprendre au cours des quatre prochaines années afin d'assurer la réhabilitation complète des sites patrimoniaux endommagés. En janvier, la MINUSMA a apporté un soutien logistique au retour à Tombouctou du personnel du Centre de documentation et de recherche Ahmed Baba chargé de rechercher et de préserver les anciens manuscrits du Mali.

48. Les efforts d'intégration menés par la MINUSMA avec l'équipe de pays des Nations Unies se sont poursuivis sur la base d'un plan d'action conjoint, qui constitue le fondement d'un cadre stratégique intégré. Un mécanisme de contrôle et d'évaluation a été élaboré afin d'évaluer conjointement les résultats chaque mois. La mise en place de programmes conjoints est à l'étude, afin d'assurer la cohérence et d'améliorer sensiblement l'efficacité de l'action de l'ONU. Les activités menées par la MINUSMA et le PNUD en ce qui concerne le respect de l'état de droit sont étroitement coordonnées dans le cadre du dispositif de coordination mondiale. Dans la région de Tombouctou, la MINUSMA et le PNUD ont lancé une initiative coordonnée sur l'état de droit afin de remettre en état les tribunaux, les gendarmeries, les postes de police et les prisons.

49. La reprise économique s'est accélérée en 2013, avec un taux de croissance estimé à 5,1% et une projection de 6,2 % pour 2014, évolution due en grande partie à la revitalisation des activités dans les secteurs industriel (notamment le bâtiment) et tertiaire (transports, communications, commerce, hôtels). Toutefois, la récente campagne agricole a été mauvaise par rapport aux années précédentes, en particulier en termes de production céréalière, ce qui risque d'entraîner une révision à la baisse des estimations de croissance.

VII. Situation humanitaire

50. L'insécurité alimentaire et la malnutrition demeurent un sujet de préoccupation majeure au Mali. D'après les données des enquêtes sur la malnutrition, 500 000 enfants âgés de moins de 5 ans souffriront de malnutrition aiguë en 2014, dont 136 000 seront touchés par la forme la plus grave. Globalement, à la fin de mars, 3,3 millions de personnes souffraient d'insécurité alimentaire, dont 970 000 étaient gravement touchées. Alors que le montant des ressources financières nécessaires pour l'intervention nutritionnelle en 2014 s'élève à 77 millions de dollars, au 12 mars, les donateurs n'avaient encore annoncé aucun montant pour ce secteur.

51. Le plan d'intervention stratégique pour le Mali a été lancé le 26 février, afin de mobiliser un montant de 568 millions de dollars pour répondre aux besoins humanitaires et de relèvement rapide identifiés. L'augmentation de ce montant, qui s'élevait à 477 millions de dollars en 2013, est due principalement à l'inclusion du relèvement rapide et des besoins accrus dans le secteur de la sécurité alimentaire. Il fait partie d'un plan stratégique humanitaire triennal élargi pour le Sahel, qui vise à renforcer la capacité de résilience des populations de la région et à remédier plus efficacement aux causes profondes des crises cycliques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

52. Le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger accueillent toujours environ 170 000 réfugiés maliens immatriculés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (contre 177 000 au moment où les déplacements de population étaient les plus massifs – en mai 2013). D'après la matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations, près de 200 000 déplacés étaient toujours au Mali au 18 février, soit une réduction d'environ 150 000 personnes depuis le déplacement le plus massif en 2013. Les personnes déplacées reviennent dans les agglomérations urbaines du nord mais hésitent à regagner leurs foyers dans les zones rurales.

53. L'accès à l'eau a été affecté, notamment à Kidal où les activités d'approvisionnement en eau ont été sérieusement perturbées par le manque d'entretien des infrastructures et l'absence de personnel technique. Face à cette situation, l'UNICEF et ses partenaires ont remis en état huit puits artésiens à Kidal. L'accès à l'eau a été restauré en majeure partie dans les régions de Gao et Tombouctou.

54. Plus de 167 000 élèves ont pu retourner à l'école dans les zones touchées par le conflit, soit 83 % des enfants d'âge scolaire scolarisés avant la crise. Au 29 janvier, l'UNICEF avait fourni une aide à 115 000 élèves dans le nord. À ce jour, plus de 72 % des écoles du nord ont rouvert, soit une augmentation de 20 % par rapport à l'année scolaire 2012/13. Toutefois, les établissements scolaires dans la région de Kidal étaient toujours gravement affectés par l'insécurité constante et le manque d'enseignants, avec seulement 5 % des écoles rouvertes depuis mars 2012. Environ 88 % des centres de santé du nord sont opérationnels, la plupart avec l'aide d'organisations humanitaires, contre 77 % pendant la période considérée précédente. Au 31 décembre, 7 191 552 enfants avaient été vaccinés, soit un taux de couverture de 100 % dans toutes les régions, sauf à Kidal (62 %).

VIII. Établissement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

55. Au 18 mars, l'effectif militaire de la MINUSMA comprenait 6 443 personnes, dont 50 femmes, soit 57 % de l'effectif autorisé (11 200). Compte tenu de la stabilité de la situation au sud du fleuve Niger sur le plan de la sécurité et de l'instabilité de la situation dans des endroits clefs du nord, la MINUSMA réexamine le déploiement de la force afin de renforcer sa projection le long de la frontière avec la Mauritanie, ainsi que dans les régions de Gao et Kidal.

56. Un effectif supplémentaire de 865 militaires, y compris un deuxième hôpital de niveau II, ont été déployés pendant la période à l'examen. Les moyens du génie de la Mission ont été renforcés par l'arrivée d'une compagnie de génie civil, d'une compagnie du génie de l'air et de deux compagnies spécialisées dans la neutralisation des explosifs. Le détachement précurseur et le matériel appartenant au contingent d'un bataillon d'infanterie, deux compagnies de transmissions, une compagnie du génie, une unité fluviale et une compagnie de transport sont déjà arrivés au Mali. Un bataillon d'infanterie supplémentaire, un bataillon de réserve et une compagnie de police militaire, bien que déjà identifiés, n'ont pas encore été déployés. Les travaux de génie civil pour la construction des camps de Gao se poursuivent. Des lettres d'attribution pour l'extension des pistes à Gao et Tombouctou et pour la construction horizontale de bases modularisées à Gao, Kidal et Tessalit ont été signées le 12 mars. Par ailleurs, le contrat relatif à la construction de la base modularisée à Tombouctou a été signé le 19 mars; les activités de mobilisation ont commencé pour le lancement des travaux à la mi-avril.

57. La capacité et l'aéromobilité sanitaires insuffisantes de la Mission demeurent préoccupantes. La Mission compte sur les forces de l'Opération Serval pour les évacuations sanitaires et pour la fourniture d'un soutien aérien rapproché prêt à intervenir. À ce jour, la MINUSMA ne dispose pas d'hélicoptères militaires, qui sont des multiplicateurs de forces essentiels, ni des moyens requis pour les évacuations sanitaires. J'envisage d'examiner la possibilité d'obtenir ces moyens critiques par la coopération entre missions, conformément au paragraphe 14 de la résolution 2100 (2013) en tant que mesure temporaire, jusqu'au déploiement des capacités de la Mission s'agissant des hélicoptères militaires.

58. Le transfert de matériel d'aide du Fonds d'affectation spéciale à l'appui de la Mission internationale de soutien au Mali, sous conduite africaine, s'est poursuivi pendant la période à l'examen, avec 8 véhicules et 96 conteneurs d'unités de logement/fournitures pour la défense des périmètres, de groupes électrogènes et autres fournitures. La fourniture de ce matériel renforce la capacité logistique globale de l'ancien personnel militaire et de police de la Mission internationale de soutien au Mali, malgré la persistance de graves problèmes en matière de soutien logistique autonome.

59. L'effectif de police de la Mission est demeuré inchangé depuis mon précédent rapport. Au 5 mars, 957 membres du personnel de police, dont 50 femmes, sur le total autorisé de 1 440, avaient été déployés, comprenant 73 fonctionnaires de police (23 % de l'effectif autorisé de 320) et 884 éléments des unités de police constituées (sur l'effectif autorisé de 1 120). On s'efforce actuellement de rattraper le retard pris dans le recrutement de fonctionnaires de police en hiérarchisant certains ensembles de compétences. Six des huit unités de police constituées sont actuellement déployées.

60. La Mission a pourvu 365 des 672 postes autorisés pour le personnel civil recruté sur le plan international, dont 121 femmes (33% du personnel civil recruté sur le plan international), 64 des 145 postes autorisés pour les Volontaires des Nations Unies, dont 27 femmes (42 % de l'effectif des Volontaires) et 216 postes sur les 781 postes autorisés pour le personnel recruté sur le plan national, dont 66 femmes, représentant 30 % du personnel recruté sur le plan national au 18 mars.

IX. Coordination internationale

61. Le Premier Ministre du Mali et d'autres ministres, des représentants de l'Union européenne, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'ONU et de l'Union africaine, ainsi que d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux majeurs, ont participé à la deuxième réunion de suivi de la Conférence des donateurs pour le développement du Mali à Bruxelles, le 5 février. Les participants ont réaffirmé l'importance d'un dialogue inclusif entre les autorités maliennes et les groupes armés et communautés du nord, afin de parvenir à une paix et un développement durables au Mali.

62. Le 16 février, les Gouvernements du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad ont constitué le « Groupe des cinq pays du Sahel » afin de renforcer la coopération sur les problèmes de sécurité dans la région. Le 17 février, l'Union africaine, la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des États sahélo-sahariens, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et la MINUSMA ont envoyé des représentants de haut niveau à la quatrième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays de la région sahélo-saharienne à Niamey (Niger). Les participants ont échangé leurs vues sur les moyens de renforcer la coopération et les capacités en matière de sécurité afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière, et souligné que les groupes terroristes risquaient d'exacerber les faiblesses institutionnelles et les tensions intercommunautaires, notamment dans le nord du Mali.

63. La troisième réunion ministérielle sur le renforcement de la coopération en matière de sécurité et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne s'est tenue à Niamey, le 19 février. Tout en se félicitant des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord préliminaire, notamment des progrès récents concernant le cantonnement, les participants ont exhorté les parties maliennes à poursuivre leurs efforts dans le cadre mis en place par l'accord préliminaire et encouragé tous les partenaires concernés à continuer de prêter leur concours au Gouvernement malien et aux autres parties prenantes, sur la base de l'appropriation et de la responsabilité nationales.

X. Incidences financières

64. Par la résolution 68/259, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 602 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, dont le montant de 366,8 millions de dollars autorisé précédemment pour la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet au 31 décembre 2013, conformément aux dispositions de sa résolution 67/286.

65. Au 21 mars 2014, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSMA s'élevait à 215,4 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour la totalité des opérations de maintien de la paix se chiffrait à la même période à 1 568,5 millions de dollars.

66. Au 21 mars 2014, le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 28 février 2014, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel

appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2013, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XI. Observations

67. Le retour à l'ordre constitutionnel presque terminé avec l'inauguration de l'Assemblée nationale, le retour progressif de l'administration publique dans le nord et la reprise des pourparlers informels entre le Gouvernement et les groupes armés après une longue impasse sont des évolutions encourageantes. Avec une aide substantielle de la communauté internationale, y compris la MINUSMA et les donateurs, elles offrent à tous les Maliens une occasion historique de surmonter la crise actuelle et d'aboutir à un contrat social et politique durable avec le nord. Je lance un appel au Gouvernement, aux groupes armés et à tous les acteurs de la société civile, leur demandant de saisir cette occasion de manière collective et de tirer parti de cette dynamique positive. L'occasion s'offre aujourd'hui à eux de consolider et de maintenir la paix et la stabilité au Mali mais elle peut également disparaître, en l'absence d'un engagement durable de la part de l'ensemble des parties prenantes.

68. L'engagement d'un dialogue politique véritablement inclusif, tel que prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013) et dans l'accord préliminaire, constitue la première priorité. Il ne peut y avoir de solution durable aux problèmes de sécurité dans le nord en l'absence d'un processus politique inclusif ouvrant la voie au rétablissement de l'ordre public, à l'accès égal de tous les Maliens aux services publics et à la réconciliation entre les communautés.

69. Il est essentiel que tous les secteurs de la société malienne continuent de participer à cette entreprise : le Gouvernement, les groupes armés et les acteurs de la société civile, en particulier les associations féminines. Les principaux intervenants devraient participer activement à tous les efforts visant à définir les prochaines étapes vers le rétablissement de la paix et de la sécurité et je me félicite des progrès récents réalisés grâce aux séminaires informels organisés par mon Représentant spécial. Je déplore que certains groupes armés aient fait preuve d'un manque de cohérence ou refusé de saisir l'occasion offerte par les pourparlers informels d'élaborer le processus de paix. Dans les prochaines étapes, toutes les parties prenantes devront être résolument déterminées à participer à un processus constructif et inclusif, car les pourparlers informels en cours doivent évoluer vers des négociations formelles. Je demande instamment au Gouvernement d'engager ces négociations sans retard et aux groupes armés et à la société civile d'y participer dans l'intérêt de la paix et de la sécurité au Mali et de la région tout entière.

70. Je loue les efforts déployés par le Gouvernement malien afin de mobiliser tous les secteurs de la société civile, y compris en organisant le forum régional sur les femmes qui s'est tenu à Bamako les 25 et 26 février. Les communautés devraient avoir la possibilité d'exprimer leurs attentes et leurs préoccupations en ce qui concerne la restauration de l'autorité de l'État et la prestation des services publics. Mon Représentant spécial pour le Mali, en coordination avec la CEDEAO, l'Union africaine, l'Union européenne et d'autres partenaires clefs, continueront d'appuyer ces efforts dans le cadre de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité et de l'accord préliminaire.

71. Les pays de la région ont entrepris des efforts importants à l'appui du processus de paix au Mali. Leur rôle demeure primordial. Je demande à tous les acteurs de la région d'adopter une approche coordonnée et de prendre des mesures concertées avec l'ONU et conformément aux dispositions de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité et de l'accord préliminaire, afin d'accompagner les pourparlers inclusifs et les négociations avec les signataires de cet accord.

72. Je suis encouragé par le fait que les parties chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ont progressé dans la définition des modalités régissant les cantonnements. Les parties à l'accord préliminaire assument la responsabilité principale de ce processus. L'ONU appuiera le processus et aidera à garantir l'intégrité et la supervision des cantonnements. Je demande aux partenaires régionaux et mondiaux d'intensifier leurs efforts afin d'aider les parties à mettre ce processus en œuvre, y compris par un soutien financier et logistique dont elles ont grand besoin.

73. Je demeure profondément préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité dans le nord, en particulier par la présence et l'activité accrues de groupes extrémistes. À ce sujet, le fait que la MINUSMA ne dispose toujours pas d'hélicoptères de transport militaire demeure un grave problème car cela entrave la mobilité de la Mission et ses capacités d'intervention d'urgence dans cette vaste zone. Je demande donc une nouvelle fois instamment aux États Membres d'accélérer la mise à disposition et le déploiement d'hélicoptères et autres moyens clefs, outre des contingents, pour la MINUSMA, et lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle augmente son soutien aux forces de sécurité maliennes. Je tiens à remercier les forces françaises du soutien crucial fourni à la MINUSMA et espère vivement que cet appui sera maintenu dans le cadre des arrangements de transition et conformément à la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité. J'encourage par ailleurs tous les donateurs à verser des contributions non préaffectées au Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, conformément à la résolution 2100 (2013).

74. Je suis profondément préoccupé par les affrontements entre communautés dans le nord, en particulier dans la région de Gao. Il est urgent d'intervenir afin d'empêcher une escalade de la violence. À ce sujet, je lance un appel aux autorités maliennes et aux acteurs locaux afin qu'ils continuent de promouvoir le dialogue entre les communautés et de déployer des autorités civiles, y compris des forces de police, dans les zones rurales marquées par des tensions croissantes. Mon Représentant spécial pour le Mali et la MINUSMA sont prêts à soutenir de tels efforts.

75. Le bon déroulement des élections législatives est un succès remarquable pour lequel je félicite les autorités et le peuple maliens. Ces élections représentent une étape majeure pour le pays en créant maintenant des conditions favorables à la mise en œuvre des réformes dont il a tant besoin. Je demande instamment au Gouvernement et à tous les intervenants politiques à l'Assemblée nationale d'accélérer les réformes institutionnelles afin de renforcer la légitimité, la transparence et l'équité des systèmes nationaux de gouvernance et de sécurité et du système judiciaire. À ce sujet, je me félicite des progrès accomplis dans le lancement du groupe de travail multidisciplinaire sur la réforme du secteur de la sécurité.

76. Bien que certains réfugiés et déplacés aient regagné leur secteur d'origine, j'encourage le Gouvernement à accélérer le dialogue inclusif et la réconciliation au

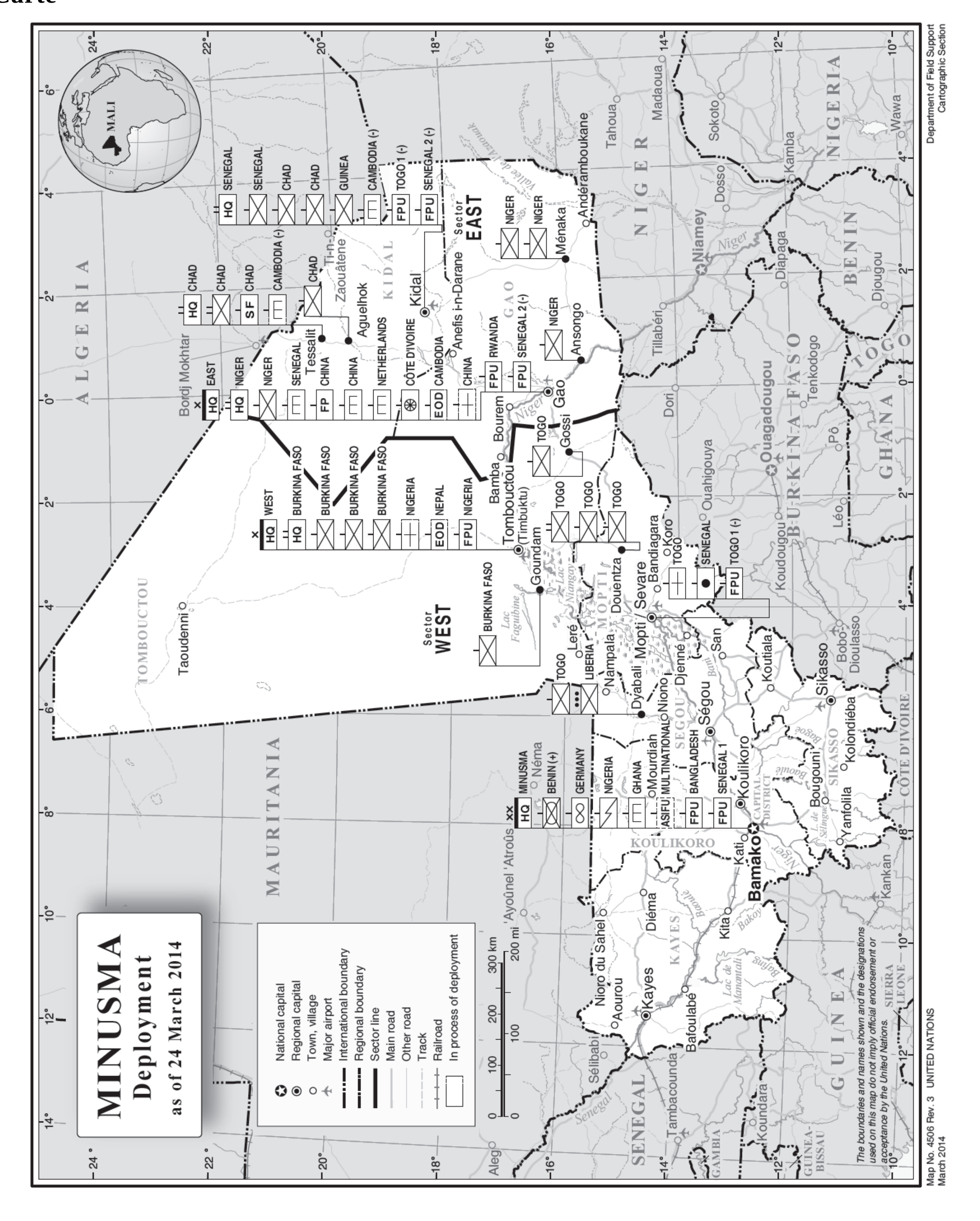
niveau local et, avec l'appui de ses partenaires, à assurer la fourniture d'une aide humanitaire et de services de base suffisants pour garantir le retour durable de tous les Maliens déplacés vers leur communauté. À ce sujet, je demande aux partenaires de développement d'encourager le rétablissement de l'administration publique et la restauration des services sociaux de base dans le nord, et d'augmenter leur assistance aux 3 millions de personnes affectées par l'insécurité alimentaire, y compris aux 500 000 enfants âgés de moins de 5 ans et souffrant de malnutrition aiguë.

77. Il faut saluer la création de la Commission Vérité, justice et réconciliation. Je demande au Gouvernement de veiller à la neutralité, à l'impartialité et à l'indépendance de cet organe. Les procédures engagées par les autorités judiciaires s'agissant de la disparition et de l'exécution sommaire de 25 soldats en avril 2012 est également une mesure encourageante, tout comme l'enquête sur l'arrestation arbitraire et l'exécution sommaire présumées de trois civils par des éléments des forces maliennes, le 19 février. Je prie instamment les autorités maliennes d'enquêter par ailleurs sur toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire signalées depuis le début du conflit dans le pays.

78. Je me félicite de l'engagement et du soutien continus de l'Union européenne par le biais de l'organisation d'une réunion de haut niveau sur le Sahel à Bruxelles et de la deuxième réunion de suivi de la Conférence des donateurs pour le développement du Mali. Je demande instamment à la communauté internationale d'apporter un soutien financier et politique à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dans les domaines prioritaires qui ont été recensés (gouvernance, sécurité, résilience et infrastructure régionale). L'engagement continu et la coordination des interventions de la communauté internationale sont indispensables pour harmoniser nos actions et maximiser l'impact de nos efforts au Mali. La mise en œuvre d'un accord de paix final et l'efficacité des dépenses de développement sont directement liées et illustrent le lien étroit existant entre développement et sécurité.

79. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial pour le Mali, Albert Gerard Koenders, pour son rôle de chef de file et son appui résolu au Gouvernement et au peuple maliens, ainsi qu'à tous les personnels civil et en tenue des Nations Unies pour leur détermination à rétablir une paix et une stabilité durables dans le pays. Je remercie également tous les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne, les partenaires bilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires de leur importante contribution à l'appui du processus de paix au Mali.

Carte


MINUSMA
Deployment
as of 24 March 2014
National capital
Regional capital
Town, village
Major airport
International boundary
Regional boundary
Sector line
Main road
Other road
Track
Railroad
In process of deployment
0 100 200 300 km
0 100 200 mi
ALGERIA
MAURITANIA
NIGER
BURKINA FASO
SENEGAL
GUINEA
CÔTE D'IVOIRE
GHANA
TOGO
BENIN
NIGERIA
GAMBIA
GUINEA-BISSAU
SIERRA LEONE
TOMBOUCTOU
KIDAL
GAO
MOPTI
SEGOU
KAYES
KOULIKORO
SIKASSO
CAPITAL DISTRICT
Sector WEST
Sector EAST
Bamako
Kati
Koulikoro
Ségou
Sikasso
Kayes
Mopti
Sevare
Tombouctou (Timbuktu)
Gao
Kidal
Tessalit
Aguelhok
Ménaka
Ansongo
Bourem
Gossi
Bamba
Goundam
Douentza
Bandiagara
Koro
Diré
Léré
Nampala
Dyabali
Niono
Djenné
San
Koutiala
Bougouni
Kolondiéba
Yanfolila
Kita
Diéma
Nioro du Sahel
Aourou
Bafoulabé
Taoudenni
Bordj Mokhtar
Anefis i-n-Darane
Ti-n-Zaouâtene
Andéramboukane
Niamey
Ouagadougou
Bobo-Dioulasso
MINUSMA HQ
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4506 Rev. 3 UNITED NATIONS
March 2014
Department of Field Support
Cartographic Section